



Septembre 1909

Chronique du sanctuaire

Juillet 1909.

En toutes choses rendez grâces à Dieu.
(I Thess. V. 18).



CETTE obligation de *rendre grâces à Dieu* c'est celle de la "Chronique" obligée, de par son état, de noter les faveurs que Marie distribue à ceux qui l'honorent en son Sanctuaire du Cap de la Madeleine.

Pour mieux nous acquitter de cette tâche agréable, nous demandons à tous ceux que la Ste. Vierge a exaucés de nous le faire connaître, avec les détails qui témoignent d'une intervention plus particulière. Pour certaines faveurs plus marquées, je crois qu'il est bon de les faire connaître à ceux dont le témoignage aura plus de valeur, le médecin, par ex : ou encore le prêtre, ou des personnes prudentes.

Il nous arrive en effet d'entendre raconter certains faits plus extraordinaires qui se seraient passés à certains pèlerinages, mais nous n'osons pas toujours les enregistrer parce que leur connaissance ne nous vient pas directement de ceux qui en ont bénéficié et qui seuls pourraient nous en donner une idée exacte.

Ces faveurs, la Sainte Vierge peut les accorder, soit ici lors du pèlerinage, soit aussi en toute autre circonstance où il lui plait de récompenser la dévotion pour son Vénéré Sanctuaire.

Ces faveurs la Sainte Vierge peut les obtenir aussi du bon Dieu, soit dans l'accomplissement de certains exercices directement faits en son honneur, soit dans d'autres exercices en